

Charte graphique à destination des partenaires

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE


Tout partenaire bénéficiant du soutien du Département de Maine-et-Loire et utilisant ces logos est prié de transmettre un BAT 15 jours avant impression ou l'url / capture d'écran avant mise en ligne, à la Direction de la communication du Département de Maine-et-Loire.

Les fichiers sont à transmettre à : communication@maine-et-loire.fr

Cadre d'application

La nouvelle charte graphique du Département de Maine-et-Loire inclut désormais deux déclinaisons supplémentaires de son logo « Anjou ». Ces déclinaisons ont vocation à remplacer le logo habituel sur les supports de communication print et web dans les cas suivants :

1. Événement ou action cofinancé ou accompagné par le Département



Les partenaires bénéficiant d'un soutien financier, matériel, logistique ou humain apporté par le Département doivent utiliser ce logo à la place du logo classique « Anjou » et le faire figurer sur leurs supports de communication. Le logo est téléchargeable sur maine-et-loire.fr/charte-graphique. Il peut également être transmis au partenaire par le service du Département en charge du suivi du projet.

Exemples : Translayon, Premiers Plans, Printemps des écuyers, Triple Race, Z'Éclectiques, animations ENS, ateliers en lien avec la Direction développement social et solidarités.

2. Spectacle financé ou accompagné par le Département



Les partenaires (compagnies artistiques, théâtres etc.) bénéficiant d'un soutien financier, matériel, logistique ou humain apporté par le Département doivent utiliser ce logo à la place du logo classique « Anjou » et le faire figurer sur leurs supports de communication annonçant leur spectacle. Le logo est téléchargeable sur maine-et-loire.fr/charte-graphique. Il peut également être transmis au partenaire par le service du Département en charge du suivi du projet.

Exemples : Spectacles de la saison culturelle Jeune public

Le logotype

Les règles graphiques décrites ci-après s'appliquent de la même manière aux cinq types de marquage.

Les couleurs du logotype



Pantone 653 C

C 100/M 75/J 30/N 0

R 14/V 74/B 125

#0E4A7D



Pantone 173 C

C 10/M 85/J 100/N 10

R 199/V 61/B 19

#C73D13



Pantone 2767 C

C 100/M 85/J45/N 45

R 25/V 40/B 68

#192844

Les versions monochromes

Une variante monochrome a été créée pour les documents destinés à être photocopiés, imprimés (sérigraphie, tampographie...).

Ainsi le logotype et le bloc URL sont de couleur noire à 80 % minimum.

SOUTENU PAR
DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou



Le logotype

La taille minimale d'utilisation

Afin de garantir une bonne lisibilité de l'ensemble des éléments constituant le marquage de partenariat, celui-ci ne doit pas être utilisé à une taille inférieure à 2,5 cm de large (soit environ 1 cm de hauteur).

Cette règle concernant la taille minimum d'utilisation connaît des exceptions :

- les cartes de visite
- la signature « Anjou » en folio (pages intérieures du magazine...)



L'espace de respiration

Il est nécessaire de respecter une zone de respiration du logotype afin qu'aucun autre élément ne vienne perturber sa lisibilité. Cette zone se calcule en reportant la hauteur du u d'Anjou, qui servira d'étalon, sur les contours du logotype comme indiqué ci-dessous, quelle que soit la taille du logotype.

Les contours du logotype sont :

- gauche : le bord gauche du a et du phylactère
- bas : la ligne de base d'Anjou
- droite : le bord droit du u et du phylactère
- haut : bord supérieur du phylactère



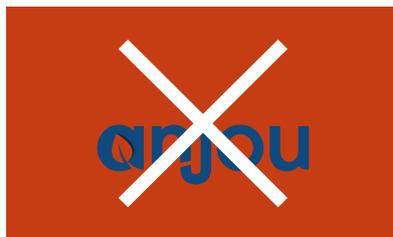
Le logotype

Les interdits

Ne pas déformer, étirer ou étroitiser en hauteur ou largeur et ne pas incliner le logotype.



Toujours garantir une bonne lisibilité du logotype.



La direction de la communication est garante de l'image du Département de Maine-et-Loire, il importe que celle-ci valide les choix graphiques effectués.

Elle se tient à votre disposition pour vous aider à appliquer le système graphique mis en place et vous remercie de l'attention que vous porterez au respect de cette charte.

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir contacter :

Direction de la communication

Tél. 02 41 30 48 30

Septembre 2018.

Suivez-nous!



maine_et_loire



Departement49



CS 94104 - 49 941 ANGERS CEDEX 9